

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
14 décembre 2023**

Présidence : M. Jonathan Payot (Vice-Président)

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 672/23 relatif au budget 2024, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n°672/23 du 13 novembre 2023, présentant un total de charges de CHF 23'864'400 et un total de revenus de CHF 22'912'400.

Ainsi délibéré en séance du 14 décembre 2023.

Le Vice-Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich